



150 ans après la Commune, augmenter le temps de travail des personnels de la Ville de Paris ?

Depuis mars, la Ville de Paris organise des initiatives pour célébrer les 150 ans de la Commune de Paris. Mais 150 ans après, c'est aussi le moment choisi par l'exécutif pour augmenter le temps de travail des personnels avec la suppression de 8 jours de congés annuels !

Anne Hidalgo a pourtant la possibilité d'éviter cette régression sociale organisée par la loi de transformation de la fonction publique.

Face à la détermination de l'intersyndicale, à la mobilisation des personnels soutenue par une partie des élu-e-s de sa majorité, la Maire de Paris a fini par expliquer son soutien à la réduction du temps de travail. Elle vient même d'annoncer la création d'une « sujétion » réduisant de 3 jours le temps de travail annuel de tous-tes au titre « de l'intensité et de l'environnement de travail ». Elle a ainsi reconnu qu'existent **les moyens légaux d'éviter la perte des 8 jours**. Après des mois de mobilisation des agent-e-s (grèves, manifestations, actions), Anne Hidalgo doit désormais décider d'empêcher toute perte de congé. Elle doit aussi retirer de son projet les régressions qui ne figurent même pas dans la loi (décompte du temps en jours pour les cadres, suppression du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif,...).

Accepter d'augmenter et de flexibiliser le temps de travail, économiser des milliers de postes, baisser la rémunération des personnels (travailler plus pour le même salaire) serait totalement contradictoire avec l'esprit de progrès social défendu par les insurgé-e-s de 1871.

Soutenez la mobilisation des personnels en signant la pétition intersyndicale CGT/UNSA/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC « **PAS UNE MINUTE DE PLUS** » :
<http://chng.it/JzDVfvW94T>